

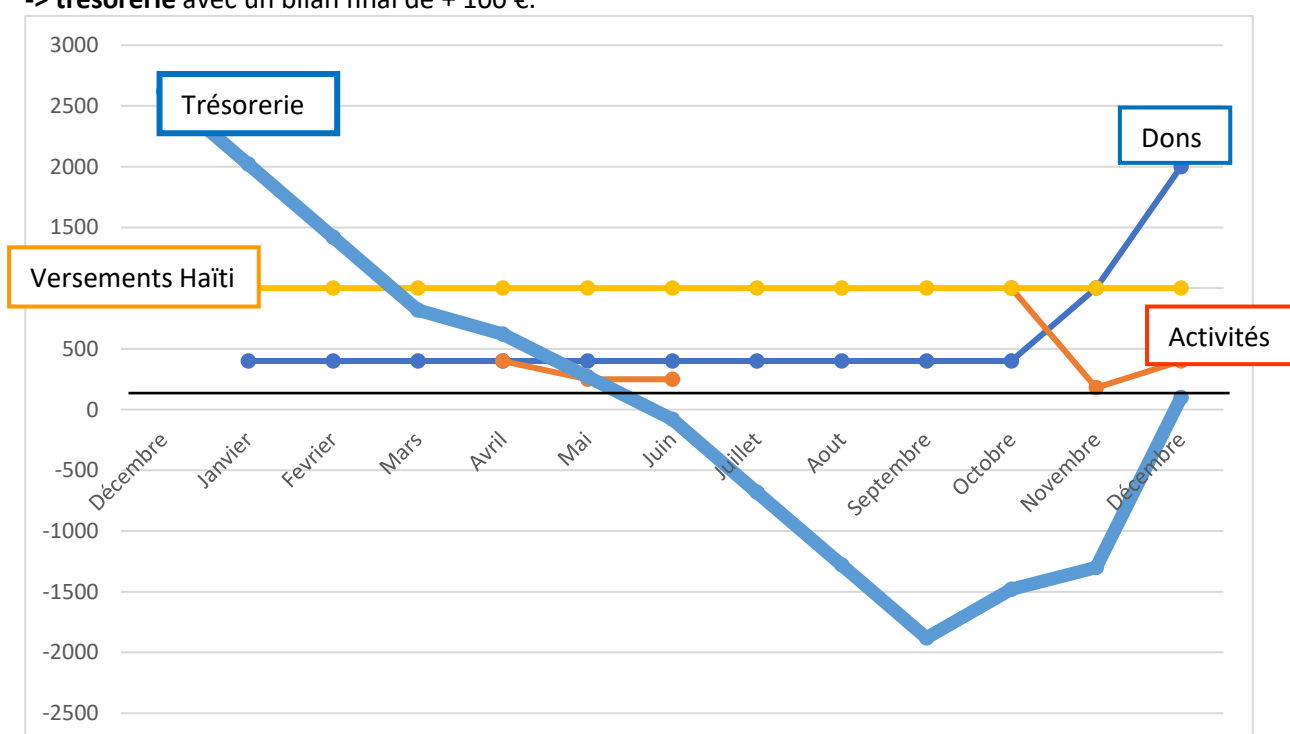
APPEL A DONS (à diffuser le plus largement possible)

L'association Timoun Lekòl est depuis 1993 au service d'une école rurale du Nord-Ouest d'Haïti. Nous espérons fêter notre 30^{ème} anniversaire le **18 novembre** prochain à Angers.

En attendant, nous sommes inquiets : notre budget peut s'équilibrer, mais nous n'avons plus l'avance de trésorerie qui nous permet d'envoyer 1 000 € par mois pour que l'école Union des Amis puisse fonctionner. Nous aurons des soucis cet été comme vous pouvez le voir avec le graphique suivant de **l'Evolution de la trésorerie sur l'année 2023** :



- > **versements à l'école Union des Amis** : 1 000 euros par mois
- > **activités** : marché de printemps + fête de l'école + bols de riz + petits-déj. + couscous + marché de Noël
- > **dons** à hauteur de 7 000 euros
- > **trésorerie** avec un bilan final de + 100 €.



L'école « Union des Amis » en Haïti a besoin de TIMOUN LEKÒL si l'on veut que chaque enfant puisse continuer d'apprendre.

Le bureau sollicite votre soutien sous forme de dons. Nous rappelons qu'ils sont éligibles à la réduction d'impôt sur le revenu.

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire à nos respectueuses salutations.

Le Bureau de TIMOUN LEKÒL : Anne, Geneviève, Régine, Thierry

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Geneviève Grevêche-Leray : ggrevecheg69@numericable.fr Anne Chasleries : annechasl@live.fr

Thierry Rousselet : rousselet.thierry@free.fr Régine Brault : daniel.regine.brault@laposte.net

Les chèques sont à libeller à : Association Timoun Lekòl accompagnés du coupon-réponse à envoyer à :

ou au trésorier :

ou à :

Association Timoun Lekòl
Ecole N-D de la Miséricorde
32bis rue de la Brisepotière
49100 ANGERS

Thierry Rousselet
31 rue des Fours à Chaux
49100 ANGERS

Geneviève Grevêche-Leray
66A avenue Victor Châtenay
49100 ANGERS

✂-----

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Désire être inscrit à la newsletter du site. <http://www.timounlekol.org/>

Adhère à l'association comme

membre actif (cotisation de 10€)

membre bienfaiteur en faisant un don de :

L'Association Timoun Lekòl étant reconnue d'intérêt général, les dons et la cotisation sont déductibles des impôts. Nous vous enverrons un reçu que vous joindrez à votre déclaration.

Vous pouvez aussi choisir le prélèvement automatique. Nous pouvons vous envoyer un RIB de l'Association. Nous ne le mettons pas à disposition par crainte de piratages...

Nous pouvons également vous proposer un paiement direct par carte bancaire (gratuit pour vous et pour nous) avec le site PayAsso de notre banque : <https://www.payassociation.fr/timounlekol/don>

« Men anpil, chay pa lou », avec beaucoup de mains, la charge n'est pas lourde... N'hésitez pas à transférer cet appel à votre réseau. Les dons que vous ferez ne seront pas gaspillés et tout ira à destination.

M E R C I

